

DINGY EN VUACHE

Bulletin d'information et compte-rendu des séances du conseil municipal
du 31 mars, 05 mai et 02 juin 2009



DANS CE BULLETIN

- Informations locales et générales
- Budget
- Enfance
- Sortie scolaire
- Dates à retenir

MOT DU MAIRE

Enfin diront certains d'entre vous, les travaux de réseaux sur Raclaz se terminent. Ils auront été longs et de nombreux impondérables inhérents à ce genre de chantier auront encore décalé la fin des opérations. Sachez quand même qu'entre la Communauté de Communes du Genevois et la commune de Dingy, c'est plus d'un million d'euros qui auront été investis, à comparer avec notre budget annuel d'investissement de l'ordre de 200.000 euros. Pour ceux qui n'en étaient pas convaincus, voici un exemple flagrant de l'intérêt de la Communauté de Communes avec la mutualisation des coûts.

Toujours dans les compétences de la Communauté de Communes, le service de transport à la demande baptisé « Proxigem » fonctionne depuis début avril. Le départ est encourageant avec une fréquentation supérieure aux prévisions confirmant ainsi que ce service correspond à une attente de la population. Bien sûr, cela a un coût mais c'est une piste pour réduire l'utilisation des véhicules individuels.

Plus proche de nos préoccupations quotidiennes, une bonne nouvelle. Au vu de l'évolution actuelle de la population, l'Inspection d'Académie nous a accordé un poste d'enseignant pour une quatrième classe. En début d'année, nous avons envisagé des travaux d'amélioration du groupe scolaire notamment par l'implantation d'un bâtiment modulaire provisoire. Face au coût de cette solution, pour la création de la quatrième classe et en accord avec la directrice et l'inspecteur d'académie, nous avons décidé d'utiliser dans un premier temps, la moitié de la salle de la cantine scolaire. La séparation se fera par des cloisons mobiles et la classe accueillera environ 15 élèves à définir lorsque les inscriptions seront déterminées.

Cette solution, par un coût raisonnable, nous permet d'ouvrir une classe immédiatement disponible et nous laisse le temps d'affiner le projet d'agrandissement du groupe scolaire. Bien entendu, pendant cette période, nous ne pourrons plus louer la salle, mais ce n'est que provisoire.

Dans un autre domaine, je remercie les personnes qui ont participé à la journée nettoyage de printemps. D'ores et déjà, je vous informe que cette initiative sera renouvelée en 2010 et que la date a été fixée au 27 mars.

Concernant le parking du groupe scolaire, les consultations sont en cours et nous espérons toujours réaliser les travaux pour la rentrée. Nous sommes malheureusement tenus par certaines lourdeurs administratives qui freinent les délais.

Pour ce qui est du dossier des éoliennes, le projet en est aujourd'hui aux prémices de l'implantation d'un mât de mesure permettant de définir la faisabilité et la rentabilité du projet. Cette phase est longue et les résultats aléatoires. Nous vous tiendrons informés de l'avancée du projet.

Suite à certaines demandes, nous sommes en train d'étudier le dossier Halte-garderie. A ce jour, rien n'est fait, rien n'est décidé. Nous avons plusieurs pistes que nous approfondissons. Tout cela sera plus clair à l'automne.

Et pour terminer, je vous rappelle que les feux d'artifice du 14 juillet auront lieu cette année à l'étang de Bloux. Une restauration sera assurée par une association de Viry.

Alors à toutes et à tous, rendez-vous mardi 14 juillet !

Eric ROSAY



► Qu'est ce que le RAM ?

Le Relais des Assitantes Maternelles a pour mission de créer un environnement favorable aux conditions et à la qualité de l'accueil des enfants de 0 à 6 ans au domicile des 220 assistantes maternelles agréées du canton.

Ce n'est ni un lieu de garde d'enfants, ni un employeur d'assistantes maternelles. C'est un lieu d'échange, d'écoute, d'information et d'animation au service des parents, des enfants et des assistantes maternelles.

Le Relais de la CCG a été créé en Novembre 1999, il fut le deuxième de Haute Savoie. Ils sont maintenant 25 dans le département.

Ce service permet aux **parents** d'obtenir des informations sur les modes de garde, les droits et les obligations des employeurs et des salariés, le modèle de contrat de travail et la liste des assistantes maternelles du canton. Le nombre de contact annuel est passé de 600 à 1600 en 10 ans.

Pour les **assistantes maternelles**, le RAM permet d'avoir les informations nécessaires pour obtenir un agrément, organise des rencontres pour rompre leur isolement, les accompagne dans la pratique de leur métier et propose des réunions thématiques en rapport avec leur activité.

Pour les **enfants**, le relais est un lieu d'éveil et de rencontre à travers des activités de découverte (musique, lecture, activités manuelles, jeux...) qui leur apportent une socialisation progressive. Ceci s'effectue par le biais de rencontres dans les lieux de Temps d'Accueil Collectif que sont Saint Julien, Présilly, Archamps et Valleiry chaque semaine.

Samedi 6 Juin fut donc l'occasion de fêter au centre de convention d'Archamps les 10 ans de ce service en invitant parents, assistantes maternelles et élus à diverses présentations et ateliers découvertes.



Contact : relais@cc-genevois.fr

► Points sur les éoliennes

Courant 2008, suite à une étude des cartes de vent, un opérateur privé cible, en Haute-Savoie, un certain nombre de sites susceptibles de recevoir des éoliennes. En font partie, entre autres, notre commune. Une réunion explicative et de présentation en mairie de Jonzier ainsi qu'une visite sur un parc existant dans la Drôme ont alors lieu respectivement les 17 et 18 octobre 2008. Sont présents des élus des communes ciblées et de la Communauté de Communes. A l'issue de cette réunion et de cette visite, la majorité des présents n'est pas opposée à un éventuel projet. L'opérateur, après accord des conseils municipaux concernés et, bien que cela soit une affaire entièrement privée, lance l'étude de faisabilité.

Dans cette première phase est définie une ZDE, zone de développement éolien. Cette ZDE doit être validée par la Communauté de Communes du Genevois. Parallèlement, une étude globale est réalisée par un cabinet indépendant et aux frais de l'opérateur. Dans le même temps, celui-ci négocie avec les propriétaires et les exploitants éventuels des parcelles concernées.

Cette première phase a pour finalité de définir des zones potentielles susceptibles de recevoir des éoliennes mais sans obligation de faire, si opposition éventuelle et sans délai de réalisation. C'est dans cette phase que nous sommes actuellement et celle-ci dure environ un an. C'est aussi le seul engagement pris par la commune, à savoir l'accord sur cette étude de faisabilité. Dans une période d'économie des ressources d'énergie non renouvelables, la commune ne pouvait refuser cette étude qui n'engage nullement l'avenir et est en adéquation avec la politique gouvernementale de développement durable.

Pour information, si cette première phase aboutit, la deuxième consistera à la mise en place d'un mât provisoire destiné à enregistrer les données du vent sur une longue période, environ un an, afin de vérifier la faisabilité technique et économique du projet. Cette phase validée, les études d'impact et enquêtes d'utilité publique se dérouleront pour à nouveau environ un an.

Viendront alors, peut-être après, le dépôt du permis de construire et la réalisation des éoliennes. Sachez qu'en France, un dossier d'éoliennes a une durée de gestation de 6 à 8 ans et que beaucoup n'aboutissent jamais.

Enfin, pour terminer, sachez aussi qu'en Haute-Savoie, il existe un deuxième projet qui en est au même stade que le nôtre sur Eloise et les communes environnantes.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

► Séance du 31 mars 2009

1. BUDGET PRIMITIF 2009

Le conseil municipal approuve les budgets primitifs eau, général et CCAS de l'année 2009 qui s'équilibrent comme suit :

◆ BUDGET GENERAL	
Fonctionnement	563.570,00 €
Investissement	575.103,00 €
◆ BUDGET EAU	
Fonctionnement	67.246,00 €
Investissement	171.579,00 €
◆ C.C.A.S.	
Fonctionnement	392,00 €

2. SUBVENTIONS

Il procède au vote des subventions accordées en 2009 :

- A.P.E. (20 euros par élève prévision pour 85 élèves)	1.700,00 €
- MJC du Vuache	4.807,26 €
- Etoile Sportive Valleiry Foot	600,00 €
- Football Club du Vuache (Jonzier)	500,00 €
- J.A.A.N Animaux secours Arthaz	276,50 €
- Ecole à l'hôpital et domicile	35,00 €
- Personnel Communal du Vuache	65,00 €
- A.N.A.C.R	25,00 €
- ADMR Viry-Vuache	871,29 €
- Souvenir Français 74	25,00 €
TOTAL	8.905,05 €

3. DEMANDE DE SUBVENTION - TRAVAUX

Il sollicite une subvention auprès du Conseil Général pour les travaux de voirie.

4. PISCINE VITAM'PARC

Monsieur le maire rappelle que le Centre Vitam'Parc de Neydens pourrait accueillir les écoles primaires et secondaires du canton à la condition que tous les établissements acceptent de s'y rendre. Après discussion, le Conseil Municipal accepte le principe de prise en charge des droits d'entrée et cours de natation par les communes ainsi que la prise en charge des frais de transport par la Communauté de Communes du Genevois.

Concernant notre commune, il précise que le mode de financement sera étudié entre les parents d'élèves et la commune pour les droits d'entrée et

cours de natation des élèves du cycle 2 de Dingy-en-Vuache.

5. JOURNEE DE L'ENVIRONNEMENT

Le conseil municipal approuve l'organisation d'une matinée « nettoyage de la commune » qui fait appel au bénévolat. Celle-ci est prévue samedi 18 avril. Le point de rendez-vous est fixé à la mairie dès 9 heures et une collation sera offerte aux participants à midi.

6. ECOLE CLASSE SUPPLEMENTAIRE

Compte tenu de l'augmentation des effectifs et suite à une rencontre avec Mme Aubel -directrice du groupe scolaire- et avec Mr Zermatten - Inspecteur, le Conseil Municipal apprend que l'Académie accepte d'ouvrir un nouveau poste d'enseignant à la condition que la commune mette à sa disposition les locaux nécessaires. Après discussion, le Conseil Municipal approuve l'ouverture d'une 4^{ème} classe qui diminuera les effectifs. Il décide de fermer une partie de la salle « dite de la cantine » par des parois amovibles afin d'y installer cette nouvelle classe et de l'équiper en mobilier.

L'organisation du service de la cantine sera réétudiée afin de permettre un fonctionnement adapté de ces deux activités.

7. URBANISME

Le conseil municipal prend connaissance d'une demande de permis de construire déposée par monsieur GENOUD-PRACHEX Michaël pour une villa à Bloux.

8. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Le conseil municipal décide de ne pas acquérir un défibrillateur pour la commune en raison de l'étalement de la population et du temps nécessaire pour atteindre ce matériel, sachant que le temps est compté pour que l'intervention soit positive en cas d'accident cardiaque.
- Il décide de fermer momentanément le chemin rural de la Chavanne à Jurens, en attente d'une solution pour le sécuriser.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Il entend le compte rendu du Conseil d'école donné par la commission scolaire qui reprend les effectifs à la rentrée, le projet de classe supplémentaire, la scolarisation du mercredi 20 mai en remplacement du vendredi de l'Ascension, le projet d'intervention et animation du SIDEFAGE et le souhait

d'organiser une formation de première éducation à la route.

- Un résumé est fait sur l'Observatoire de l'Habitat qui a été présenté en réunion à Valleiry.

La séance est levée à 23 h 20.

► Séance du 5 mai 2009

Monsieur le maire remercie la Communauté de Communes du Genevois et plus particulièrement Mr THENARD et Mlle PONCHON ainsi que l'entreprise gérante qui sont venus présenter le nouveau mode de transport «PROXI GEM» mis en place depuis le 06 avril 2009 sur le Canton de Saint-Julien en Genevois.

1. DEMANDE DE SUBVENTION

Concernant le projet de cheminement piétonnier à Bloux, le conseil municipal sollicite une subvention auprès du Département pour financer la partie de travaux incombant à la commune. Le Conseil Général répondra à la demande de prise en charge d'une part des travaux lors d'une séance à venir.

2. EOLIENNES

Monsieur le maire rappelle que la Commune de Jonzier-Epagny a refusé le projet éolien sur son territoire, que celle de Vers n'a pas répondu. Il indique que la Société VSB propose de réaliser l'étude sur le Commune de Dingy-en-Vuache. Un bureau d'études démarche actuellement les propriétaires et les exploitants agricoles des secteurs de la commune concernés par l'implantation d'éoliennes. Un mât destiné à recueillir les informations préalables au projet sera installé dans le secteur « Le Mont » ou « Les Plans ».

3. OFFICE DU TOURISME

Monsieur le maire indique qu'après 4 ans d'existence, le fonctionnement de l'Office du Tourisme va évoluer afin de s'adapter. Le siège administratif va quitter les locaux de la Mairie de St-Julien pour rejoindre la Communauté de Communes du Genevois et l'offre touristique sera gérée par la Société Gestion et Services basée au Domaine de Chosal à Archamps. Il sera plus présent lors des manifestations départementales.

4. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal confirme qu'il ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain dans le cadre de la vente de :

- la parcelle bâtie «A 728» propriété de Mr MARTIN Jean-André et Mme THIEBAUD Annick au chef lieu.
- La parcelle bâtie «A2360» propriété de Mr Pascal WIDMER à Raclaz mais émet une réserve future pour l'alignement de la voie communale riveraine.

5. JOURNEE ENVIRONNEMENT

Monsieur le maire indique qu'une quinzaine de personnes ont participé à la journée environnement d'avril et il les en remercie vivement. Le conseil municipal retient la date du samedi 27 mars 2010 pour cette prochaine manifestation annuelle et souhaite inclure un ramassage d'encombrants. Il souhaite harmoniser cette date avec celle de la Société de Chasse qui intervient sur le secteur du Vuache, si cela est possible.

6. URBANISME

Le conseil municipal prend connaissance des déclarations préalables suivantes :

- PYTHON François pour un garage abri à Raclaz
- RAMOS César pour un abri de jardin à Bloux.

7. CCAS

Sur proposition du CCAS, le conseil municipal accepte d'offrir des fleurs aux nouvelles mamans, le jour de la Fête des Mères.

8. ELECTIONS EUROPEENNES

Le conseil municipal procède au tour de garde du bureau pour le scrutin des élections européennes du dimanche 7 juin 2009. Le bureau sera ouvert de 8 h à 18 h.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

9. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Le conseil municipal prend connaissance de la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de CHENEX.
- Il prend connaissance du rapport sur la qualité de l'eau en 2008 transmis par la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale.
- Il remercie la Région pour le document transmis « le guide d'information sur les risques naturels en Rhône Alpes à l'usage des élus ».
- Il souhaite doubler les containers à Conchy afin d'éviter les débordements et garder le site propre.
- Il est informé qu'une réunion publique d'information sur les déchets, à destination des habitants du canton, est prévue mercredi 3 juin à Valleiry.
- Il prend acte de la demande de l'Association de Parents d'Elèves d'installer deux containers verts sur la parking des enseignantes pour la fête de l'école du 28 juin.

La séance est levée à 23 h 15.

► Séance du 2 juin 2009

Monsieur le maire demande le rajout des deux points suivants à l'ordre du jour qui sont acceptés par les élus :

- modification statuts de la Communauté de Communes du Genevois
- prix de l'eau 2009-2010

1. MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCG

Monsieur le maire indique qu'il est nécessaire de modifier les statuts de la Communauté de Communes du Genevois afin de rajouter la compétence transport et piscine scolaire. Ceci permettra à la C.C.G. d'être l'interlocuteur unique de l'opérateur Vitam'Parc, de prendre en charge les frais d'entrée et de transport et demander une participation aux communes pour les entrées uniquement. Il précise que ces modifications ont été approuvées par le Conseil Communautaire le 25 mai 2009.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau texte des statuts de la Communauté de Communes du Genevois.

2. TARIFS EAU

Afin de financer la hausse de la contribution fixe communautaire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter le prix du m³ d'eau qui passera à 1,08 € HT pour la période de mai 2009 à mai 2010. Il maintient le tarif des parts fixes qui s'élèvent à 47 € pour un compteur DN15, 52 € pour un DN20, 73 € pour un DN25 et 75 € pour un DN30. Il fixe la taxe « prélèvement eau » à 0,083 € le m³ et

rappelle que la taxe « lutte contre la pollution » s'élèvera à 0,114 € TTC.

3. ECOLE

Le conseil municipal se porte candidat pour adhérer au plan « ECOLE NUMERIQUE RURALE » promu par l'Inspection Académique de Haute-Savoie. Ce plan prévoit l'équipement des écoles retenues en matériel informatique mobile (tableau interactif, ordinateurs portables, imprimante couleur), la formation de leurs utilisateurs. Il devrait permettre aux élèves d'acquérir les compétences et connaissances prévues par les programmes scolaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'engage à acquérir le matériel informatique correspondant, sollicite une subvention de 80 % auprès de l'Académie et autorise monsieur le maire à signer une convention avec l'Inspection Académique.

Le conseil municipal prévoit une réunion d'informations concernant la quatrième classe, à destination des parents des élèves concernés. Elle aura lieu mardi 16 juin 2009 à 19 h dans la salle dite de la cantine.

4. REMISE DE PENALITES

Le conseil municipal rejette, à l'unanimité, une demande de remise de pénalités relative à la taxe locale d'équipement du Permis de Construire n° 7410107Q0002, jugeant que le requérant n'a pas respecté la procédure normale.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

5. INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT INSTITUTEURS

Sur proposition préfectorale, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'augmentation de l'indemnité représentative de logement versée aux instituteurs pour 2008.

6. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain dans le cadre de la vente des parcelles bâties suivantes :

- A 1306-2364-2366 propriété de Mr et Mme Dominique MONNARD à Jurens.
- A 1725-1727 propriété de Mr et Mme VUICHARD Emile à Raclaz Haut.

7. PROJET EOLIEN

Monsieur le maire rappelle la procédure administrative obligatoire préalable à tout projet éolien. Il indique que ces informations paraîtront dans le prochain bulletin. Il propose aux élus d'organiser une nouvelle réunion d'informations avec la Société VSB, s'ils le souhaitent.

8. CANICULE

Le conseil municipal est informé que le « Plan canicule » organisé par la D.D.A.S.S. est déclenché du 1^{er} juin au 31 août 2009. Il invite les personnes isolées à se faire connaître en mairie et demande aux élus de rester vigilants à l'égard de leur voisinage.

9. VANDALISME

Le Conseil Municipal s'indigne en apprenant le bris des briques transparentes au réservoir de Jurens.

10. FETE DU 14 JUILLET

Le conseil municipal est informé que l'association « Sports Mécaniques de Viry » gèrera les affiches, la musique, la buvette et la restauration lors de la Fête Nationale qui aura lieu le 14 juillet au soir, au lac de Bloux. L'association La Sirène s'occupera de l'installation des tables et chaises. La commune prendra à sa charge le feu d'artifice.

11. FLEURISSEMENT

Compte tenu des travaux et de l'arrosage bénévole, le conseil municipal détermine les lieux où les bacs seront fleuris.

12. GRIPPE H1N1

Monsieur le maire indique qu'une liste transmise par la Préfecture et affichée en mairie, rappelle les gestes simples recommandés pour limiter les risques de transmission du virus de la grippe A H1N1 :

- se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydroalcoolique.
- utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser à jeter ensuite et se laver les mains.
- En cas de symptômes grippaux, appeler le médecin traitant ou le 15.

Pour toute information, un numéro est à la disposition du public au 0825.302.302.

Un site est également à la disposition des intéressés : www.pandemie-grippale.gouv.fr

13. SUBVENTIONS

Monsieur le maire indique les subventions reçues du Conseil Général pour l'aménagement du parking de l'école et les travaux sur le réseau d'eau et remercie le Conseiller Général pour son aide.

14. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le maire rappelle le tour de garde du bureau des élections pour le scrutin européen du 7 juin.
- Le conseil municipal répond favorablement à la demande d'échange de lien sollicitée par le Comité des Agriculteurs du Genevois pour le site « les élus à la ferme ».
- Il émet un avis favorable pour la course cycliste « 30^{ème} prix des commerçants et artisans qui se déroulera dimanche 5 juillet 2009 en traversant les villages de Jurens et de Bloux.

La séance est levée à 23 h 10.

ENFANCE : LES RYTHMES DE L'ENFANT

► L'Agenda de l'enfant

Compte rendu d'une conférence débat sur la vie des enfants dans notre monde d'adulte.

Parmi l'auditoire, des intervenants représentant respectivement les MJC de St Julien, Viry et Vulbens, le corps enseignant et les parents ont apporté leur contribution pour étayer le débat animé par Anne Samouel-Debbabi, pédiatre.

Le sujet de cette conférence-débat interpelle : Les enfants devraient-ils avoir une journée programmée du matin au soir, rythmée par les exigences scolaires, sociales, sportives et culturelles, au même titre que les adultes ?

Pour Mme Samouel-Debbabi, le terme est choquant en ce qui concerne l'enfant. Dans la société actuelle, nous constatons une course aux emplois du temps effrénés et bétonnés, sans beaucoup de répit pour l'enfant qui a pourtant besoin de temps de repos nécessaires et suffisants.

Physiologiquement, les périodes favorables aux nouveaux apprentissages sont les suivantes : le matin de 9h30 à 11h et l'après-midi de 14h30 à 16h. Apposés aux programmes de l'éducation nationale, il n'est pas compliqué de sentir les difficultés que peuvent rencontrer les enfants, ajoutés à cela les couchers trop tardifs et autres débordements d'emploi du temps.

Il est à noter les effets pervers de ces couchers tardifs chez bon nombre d'enfants qui pâtissent de ce manque de sommeil dès le lundi, ce qui engendre des difficultés d'attention et de concentration et donc d'apprentissage.

Il est impératif de préserver un équilibre de rythme veille-sommeil. Le moment du coucher devrait être régulier et suffisamment tôt le soir pour favoriser une bonne récupération tant physique que psychique. D'autant que l'on sait qu'à l'âge de 2 ans le rythme circadien est acquis définitivement. L'idéal serait de suivre au plus près le rythme du soleil, être ainsi en phase avec la nature, ce qui peut sembler utopique, idéal, inconcevable dans nos sociétés modernes ? En tout cas, nous pouvons y réfléchir...

Les premiers signes du passage du marchand de sable sont faciles à repérer : bâillements, baisse de l'attention, le petit enfant réclamera son doudou... Prêter attention à ces alertes, répétés systématiquement tous les soirs à la même heure, favorise un endormissement rapide suivi d'un sommeil de qualité, respectueux des besoins naturels du corps, permettant ainsi sa détoxification

(élimination des toxiques accumulés pendant la journée), sa croissance et sa reconstruction. En outre et pour la majorité des enfants, un coucher de bonne heure n'engendre pas un lever très matinal, tient à dire Mme Samouel-Debbabi, bien au contraire.

► Respect des horaires

Dans le même ordre d'idée, il est souhaitable des respecter des horaires de repas réguliers.

Quant aux besoins alimentaires de la journée, communément répartis sur 5 repas, dont la collation du matin et le goûter de 16h30, rien n'est moins sûr que cela convienne à l'organisme. Il s'agit d'une habitude sociale et collective qui n'est pas justifiée physiologiquement.

En effet, un temps de digestion doit être respecté entre chaque prise alimentaire et la collation du matin est superflue si l'enfant a pris son petit déjeuner. Quant au goûter, il empiète trop sur l'horaire idéal du repas du soir (18h30) et est souvent trop riche.

Une bonne idée serait de coupler, parfois, goûter-dîner avec les aliments contribuant au bon équilibre alimentaire et ainsi repousser ce repas vers 17h30-18h, en hiver.

Savoir écouter son corps, ses demandes et ses besoins participe du bon fonctionnement de l'individu tant sur le plan moral, intellectuel que physique. Ceci étant valable pour tous les individus, petits et grands.

A notre époque, notre erreur (involontaire) à nous adultes est d'oublier de rendre à l'enfance ses vertus comme l'insouciance ou l'ennui. L'enfant a aussi le droit de s'ennuyer et c'est même favorable à la créativité de son esprit, à la découverte de son être ! Et gardons en tête que l'enfant dispose de tout son potentiel de développement en lui et n'a nul besoin d'être envahi matériellement ou trop stimulé intellectuellement pour bien grandir.

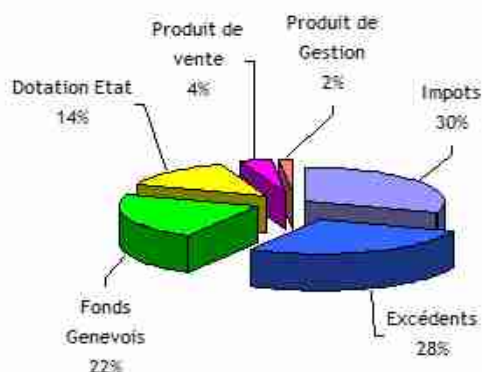
L'une des clés réside dans un juste équilibre entre les exigences de notre société moderne et l'épanouissement harmonieux des enfants, à l'aise dans leurs baskets. N'oublions pas que ce sont les adultes de demain et que notre responsabilité d'adulte d'aujourd'hui est grande à ce titre-là.

Sylvie Melconian

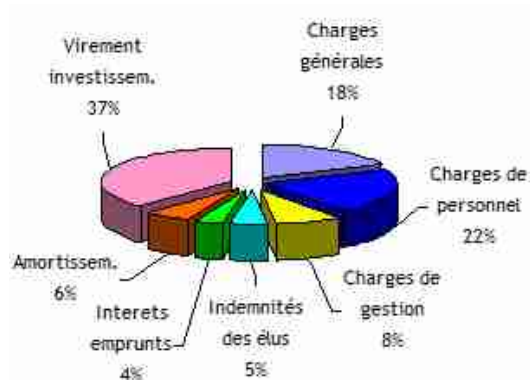
LES CHIFFRES DU BUDGET

► Répartition des postes

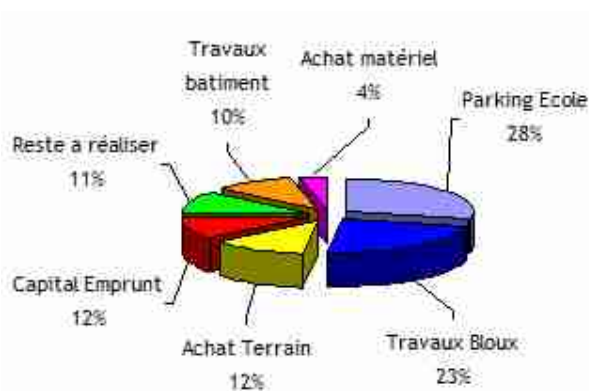
◆ RECETTE de fonctionnement



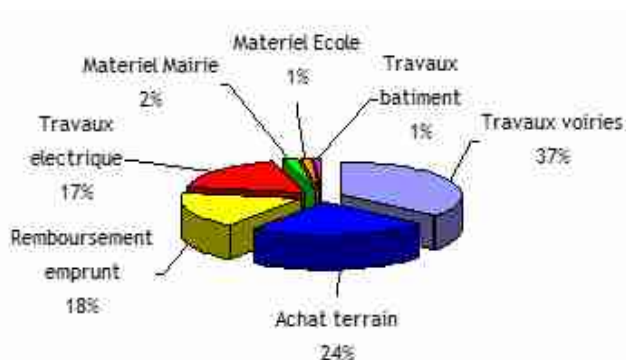
◆ DEPENSES de fonctionnement



◆ RECETTE Investissement



◆ DEPENSES Investissement



► Montants du budget 2009

Budget général

Fonctionnement	563.570,00 €
Investissement	575.103,00 €

Eau

Fonctionnement	67.246,00 €
Investissement	171.579,00 €

► Rappel résultats 2008

BUDGET GENERAL

INVESTISSEMENT

Dépenses	242.763,82 €
Recettes	316.202,68 €
EXCEDENT	73.438,86 €

Les restes à réaliser de 2008 s'élèvent en dépenses à 56.839,00 €.

FONCTIONNEMENT

Dépenses	345.378,54 €
Recettes	504.444,07 €
EXCEDENT	159.065,53 €

BUDGET EAU

INVESTISSEMENT

Dépenses	173.496,46 €
Recettes	143.949,18 €
DEFICIT	- 29.547,28 €

Les restes à réaliser de 2008 s'élèvent en dépenses à 53.703,00 € et en recettes à 12.845,00 €.

FONCTIONNEMENT

Dépenses	41.859,89 €
Recettes	98.365,87 €
EXCEDENT	56.505,98 €

ECOLE : CLASSE DE DECOUVERTE

↓ Départ de DINGY le lundi 16 mars à 7h30...

... et arrivée à Berck-sur-mer vers 17h00.



Découverte de la ville ↓

Les plages du Nord,...



...et ses chars à voile...



...sans voile !!



ECOLE : CLASSE DE DECOUVERTE

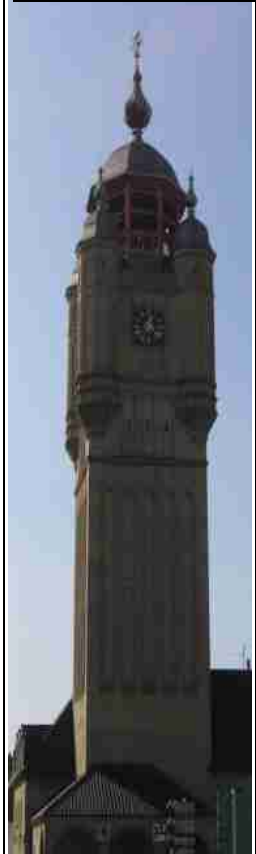
↓ Visite de la réserve naturelle de la baie de la Canche →



↓ Port d'Étaples



← Musée de la mine →



↑ Bergues

Ecole des correspondants à Merckeghem →

← Beffroi de Bergues



INFOS GENERALES

► Détails sur la classe de découverte

[explications des photos des 2 pages précédentes]

27 élèves du cycle 3 (CE2, CM1 et CM2) sont partis du 16 au 20 mars 2009 dans le Nord-Pas-de-Calais accompagnés de leur enseignante et de 2 parents.

« Si les enfants envisageaient ce séjour comme des vacances, je le voyais différemment. J'avais plusieurs objectifs. Je souhaitais qu'ils découvrent une région différente de la leur, au riche patrimoine historique, culturel et environnemental et qu'ils rencontrent leurs correspondants.

Les enfants ont été très réceptifs et ont apprécié ce séjour. Ils ont acquis de nombreuses connaissances dans ce cadre inhabituel. Ce fut donc des «vacances» instructives, rendues possibles grâce à l'APE qui les a financées à hauteur de 82 % (le reste étant une subvention du Conseil Général et de la mairie). Cette classe de découverte a coûté 8780 euros (325 euros par enfant) sans qu'aucune participation ne soit demandée aux familles.

Merci à tous »

Nelly HAUDRY

► Fête de l'été

La fête de l'été organisée par l'APE de Dingy aura lieu le dimanche **28 Juin 2009** à l'école. La traditionnelle paëlla sera toujours au menu.

Au Programme :

Buvette,
Jeux pour tous,
Tombola,
Repas midi et soir,
Soleil,
Bonne humeur,
Convivialité...



► Fête du 14 Juillet

Cette année, c'est à Dingy-en-Vuache que se dérouleront les feux d'artifice le **14 Juillet**. Ils auront lieu au lac de Bloux, avec un repas ainsi qu'une animation musicale.



► Rentrée scolaire 2009/2010

Les enfants de maternelle rentreront le jeudi 3 septembre 2009 de la façon suivante :

- Petite Section (1^{ère} année) : le matin
- Moyenne Section : l'après midi
- Grande Section : l'après midi dans la classe des GS/CP, c'est-à-dire dans le bâtiment de la classe élémentaire.

Les autres enfants rentrent le jeudi matin.

► Dates 2009 à retenir

Fermeture mairie : 8 au 15 Juillet et 15 au 30 Août
La cantine scolaire et la garderie du soir reprennent le jeudi 3 septembre.

Vente tickets cantine et garderie : jeudi 3 septembre de 8h30 à 9h30 et de 16h30 à 18h00.

Les inscriptions pour les repas de la rentrée devront avoir lieu le jeudi 25 Juin 2009.

► L'APE de Dingy-en-Vuache vous remercie



Nous remercions tous les habitants de notre commune qui, au travers des différentes manifestations organisées par l'Association des Parents d'Elèves (lasagnes/choucroutes, belote, dîner-spectacle, fête de l'été), soutiennent chaque année notre école afin de permettre aux enseignantes de nos enfants d'organiser différentes sorties scolaires ou classes de découverte.
Bon été à tous.



L'APE

► Ecole : 4eme classe

La rentrée scolaire prochaine verra la mise en oeuvre d'une 4eme classe dans notre école.

Les études sont en cours pour l'agrandissement des bâtiments afin d'intégrer cette classe supplémentaire. En attendant, la rentrée 2009/2010 verra la salle de la cantine coupée en deux pour y recevoir une salle de cours qui sera séparée de la partie repas par des parois mobiles.